LES FONDAMENTAUX DU CONSEIL EN MOBILITE POUR L'INSERTION

Public visé par la formation et prérequis :

- Conseiller(e)s mobilité ou futur(e)s conseiller(e)s mobilité dans le cadre du développement de leurs compétences.
- Tout acteur d'une structure intervenant ou souhaitant intervenir dans le champ de la mobilité inclusive souhaitant s'acculturer au conseil en mobilité pour l'insertion.

Objectifs de la formation :

- L'objectif général de la formation est d'acquérir un socle de connaissances et de compétences nécessaires à la pratique du conseil en mobilité pour l'insertion
- Le participant à l'issue de la formation sera capable de :
 - Comprendre les enjeux actuels de la mobilité inclusive, le cadre d'intervention global et local du CEMI, situer et définir la fonction de CEMI dans son environnement
 - D'identifier la spécificité et la plus-value du conseiller mobilité par rapport aux autres intervenants de l'action sociale ou de l'insertion. Définir et caractériser les missions du CeMi ainsi que les limites de son intervention
 - D'identifier la notion de parcours individuel de mobilité, maîtriser les bases pour évaluer la situation de la personne et l'accompagner vers une mobilité adaptée à son projet

Contenus de la formation :

- Jour 1 : le conseil en mobilité insertion dans son environnement
- Jour 2 : la fonction de conseiller en mobilité insertion
- Jour 3 : Le conseil en mobilité au contact du public

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Toute méthode permettant la facilitation de l'apprentissage ; la méthode active est privilégiée.
- Animation de la formation par deux professionnels expérimentés : un responsable de structure/plateforme de mobilité et un conseiller mobilité insertion.
- Mise à disposition de ressources pédagogiques variées.

Évaluation de la formation / sanction de la formation :

- Le suivi de la formation est assuré par la signature de feuilles de présence.
- A l'issue de la formation :
 - Chaque participant complète une fiche d'auto évaluation des connaissances et compétences acquises
 - Une attestation de formation est remise au participant



Dates et horaires

Le 16 et 17 janvier 2020 Le 7 février 2020

Durée: 21 heures

Lieu

Secteur de Lyon

Contact

Sarah ARSAC

Secrétaire de Mob'In AURA

Mail: ara@mobin-solutions.fr

Formateur / Animateur :

Marjorie DECRIGNIS Responsable Plateforme Mobilité &

Anne-Marie Girard
Conseillère Mobilité Insertion

Nombre de places maximum

12

Organisme de formation mandaté

MOBILITE 07-26

15 Rue du Travail

07400 Le Teil

SIRET: 434 523 700 00053

N°OF: 84 07 01114 07

Cette formation s'inscrit dans le cadre du programme de professionnalisation du réseau Mob'In.